ASSEMBLEE GENERALE

8 FEVRIER 2023

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Conformément à l'article 7 des statuts de l'agence, l'Assemblée générale entend la lecture du rapport d'activité par le Président du Conseil d'administration ainsi que la lecture du rapport sur les comptes de l'année passée, la présentation du budget pour l'année et la tarification des adhésions et des services.

Table des matières

Introduction : une année d'inflation....2
1. Le rapport d'activité....5
1-1 Les missions....5
Voirie et aménagement des espaces publics....5
Bâtiment....7
Assainissement....9
Observation et assistance aux territoires....11
1-2 La couverture territoriale de l'agence....14
1-3 Le travail partenarial....15
2 – Le rapport financier....17
2-1 Le budget exécuté 2021....17
2-2 Les perspectives pour la clôture du budget 2022....18
2-3 Les orientations du budget pour 2023....19

Introduction : une année d'inflation

Après une période 2020 / 2021 fortement marquée par le COVID, cette année 2022 aura été celle de l'inflation et de la crise énergétique.

Dès le dernier trimestre 2021, le secteur de la construction subit une hausse importante du coût des matières premières (+ 18 % en moyenne). Cette tendance se poursuit en 2022. Selon les économistes, elle est la conséquence de la conjonction de deux grands facteurs : le redémarrage compliqué après la crise sanitaire (avec de surcroît une Chine qui a conservé une politique très fermée, ce qui entraîne une production au ralenti et une désorganisation de la chaîne logistique) et l'anticipation par les professionnels de la nouvelle réglementation RE 2020. S'ajoutera, en cours d'année 2022, la guerre en Ukraine comme nouveau facteur de déstabilisation.

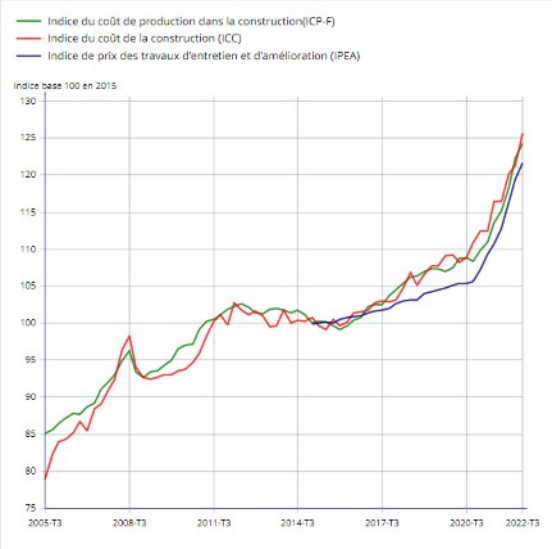

Source : INSEE

Nous avons nettement ressenti cette hausse, que ce soit sur les marchés de travaux en voirie ou sur le coût des constructions (neuves ou en réhabilitation), avec des projets engagés dont les coûts ont explosé entre la phase d'AVP et les marchés de travaux. Ce contexte a d'ailleurs sérieusement bousculé les règles de la commande publique, avec de nombreuses entreprises sollicitant des avenants par rapport à des marchés conclus sur des prix d'avant la crise.

Cette inflation est devenue générale au cours de l'année. 2022 restera comme une année record. Selon l'INSEE, en octobre les prix à la consommation avaient augmenté de 6,2 % sur un an. La tendance semble décélérer depuis pour atteindre 5,9 %.

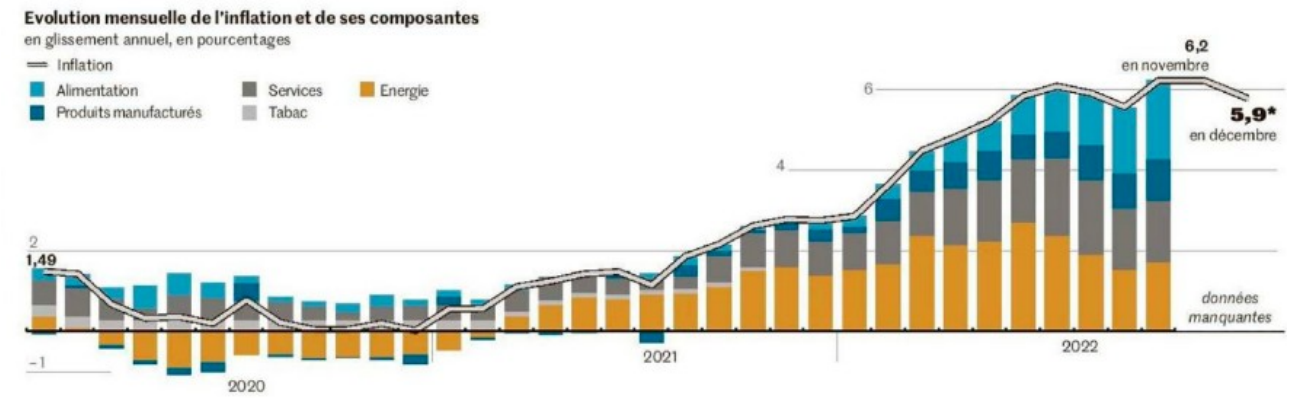

Source : Le Monde, édition du 5 janvier 2023

Les dépenses des collectivités subissent directement ces hausses : prix de l'alimentation pour les cantines scolaires, prix du carburant pour les véhicules de services… A moyen terme, elles vont aussi être confrontées à l'accélération de la précarité engendrée par la hausse des prix à la consommation. Pour accompagner cette inflation et éviter la perte de pouvoir d'achat, le gouvernement a procédé à un dégel du point d'indice de la fonction publique avec effet au 1er juillet, ce qui a automatiquement entraîné une évolution de la masse salariale pour les collectivités.

Parmi les facteurs les plus impactants pour les collectivités figure aussi le prix de l'énergie. Celui-ci tire grandement la hausse générale puisque les prix du gaz, du pétrole et de l'électricité auront augmenté, en moyenne sur un an, de 20 %.

source : energiesdev.fr

Toutes les collectivités sont concernées par le prix de l'énergie. Les plus petites le sont souvent par la consommation énergétique d'une école ou d'une salle polyvalente mal isolées. Les plus grandes le subissent aussi sur les équipements publics (piscines, médiathèques) ou pour leurs services d'eau potable, d'assainissement ou encore de collecte et de tri des déchets. Dès lors, selon la taille de la collectivité, son anticipation (isolation thermique des bâtiments, éclairage LED, réseau de chaleur local…) et les services publics rendus, la facture d'énergie peut s'alourdir très considérablement.

Le rapport d'activité montrera que les collectivités, en 2022, ont été très actives pour porter des projets, avec une politique d'investissement volontariste. Mis bout-à-bout, ces éléments de conjoncture économique interrogent désormais sur les marges des collectivités pour poursuivre cette politique d'investissement en 2023. Elles devront certainement entrer dans une logique d'arbitrage beaucoup plus stricte. D'autant plus que, pour lutter contre l'inflation, les banques centrales ont entamé une remontée progressive des taux d'intérêt, qui pourrait se traduire par un renchérissement du coût du crédit. Selon la Banque des Territoires, on avait déjà constaté une légère remontée en 2021 pour un taux qui était passé de 0,56 % à 0,62 % en 2021 (pour un emprunt sur 18 ans, en moyenne pour toutes les collectivités. Pour les collectivités inférieures à 10 000 habitants, ce taux était plutôt de 0,71%). Il est vrai, toutefois, que les taux avaient atteint des niveaux historiquement bas.

D'un autre côté, l'évolution du marché de l'énergie est aussi un accélérateur de la prise de conscience des enjeux de la transition écologique. Il conduit à aborder différemment les projets en renforçant leur efficacité énergétique ou en adoptant des solutions moins énergivores. Il amène aussi à lancer des projets jusqu'ici reportés ou à déployer des outils de suivi ou des études sur les consommations énergétiques. Or tous ces projets sont aussi ceux qui sont désormais éligibles à la plupart des financements publics, voire qui font l'objet de financements dédiés.

C'est dans ce contexte général d'inflation que l'ADAC a exercé ses missions en 2022. Il s'est imposé à elle de 3 grandes façons :

- Pour les marchés déjà passés, par des sollicitations régulières des communes pour comprendre et répondre à une demande d'avenant d'une entreprise ;
- Pour les nouveaux projets, par des chiffrages à la hausse en phase de faisabilité, dans un exercice difficile tant la volatilité a été forte au cours de l'année ;
- Pour l'agence elle-même qui connaît aussi des surcoûts dans son fonctionnement quotidien.

1. Le rapport d'activité

1-1 Les missions

L'agence est organisée autour de 4 pôles : voirie et aménagement des espaces publics, bâtiment, assainissement, observation & assistance (cf. organigramme en annexe).

Avec ces quatre pôles, l'agence exerce trois grands métiers : l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), l'assistance technique en assainissement collectif et un métier d'études et d'observation territoriale.

Le métier d'AMO est désormais partagé par tous les pôles de l'agence. Pour certains, il en constitue l'activité principale (voirie et aménagement des espaces publics, bâtiment). Le métier d'assistance technique est le propre du pôle « Assainissement », comme le métier d'études et d'observation territoriale est le propre du pôle « Observation & assistance ».

Voirie et aménagement des espaces publics

L'activité du pôle s'est stabilisée. Après un pic à 180 opérations en 2020 / 2021, nous sommes revenus à un volume plus habituel de 170 dossiers ouverts en 2022. Ce mouvement traduit certainement la sortie de la grande vague de projets d'un début de mandat retardé par le Covid.

On constate une hausse notable du nombre de programmes de voirie, qui sont passés de 37 dossiers en 2021 à 51 en 2022. En regard, les aménagements urbains ont diminué de 32 dossiers à 20. Ce même mouvement de léger repli a aussi concerné la sécurité routière (30 dossiers en 2022 contre 41 dossiers en 2021). A l'inverse, avec 29 dossiers traités, l'agence se positionne désormais de manière plus affirmée sur les aires de jeux, de loisirs, les espaces naturels et le fleurissement. Cette nouvelle compétence, développée depuis trois ans, commence à être bien identifiée et répond à un besoin croissant des collectivités. Nos interventions en soutien des mobilités actives (liaisons douces et cyclables) se sont aussi renforcées depuis l'an dernier.

Les opérations de lotissement se sont maintenues à un niveau à peu près équivalent, mais avec une orientation souvent plus marquée vers la création d'éco-quartiers. Le pôle a ainsi développé progressivement une compétence d'appui pour encourager et accompagner ce type d'aménagement, qui permet d'aborder les enjeux de gestion intégrée des eaux pluviales, de densification, de la place de la nature en ville ou encore de réduction des voiries.

Enfin, le pôle continue à répondre à des sollicitations plus ponctuelles pour les ouvrages d'art ou l'accompagnement des programmes pluriannuels d'intervention. Il incite aussi les collectivités à réaliser des études urbaines ou des études pré-opérationnelles qui permettent de prendre du recul par rapport à une opération pour la replacer dans le contexte du bourg ou mieux en définir les objectifs et les modalités.

La relation avec les partenaires est quotidienne afin de garantir la réussite des opérations. A ce titre, le pôle a participé à plusieurs réunions ou journées techniques aux côté de ses

partenaires, et en particulier :

- Une intervention lors du séminaire des élus référents sécurité routière organisée par la DDTM 22 ;
- Une intervention lors de la journée technique organisée par le Conseil départemental : « *Aménager durablement avec le végétal* ».

Les ingénieurs et techniciens du pôle sont des interlocuteurs au quotidien des élus et de leurs services. Leur mission dite de « conseil de premier niveau » est conséquente. Elle permet aux élus d'avoir rapidement un premier regard ou un premier avis d'expert, sans nécessairement engager un projet.

Le pôle « voirie et aménagement des espaces publics » compte 5 agents. Il est animé par le chef de pôle Julien Filoche. Le pôle s'est stabilisé en 2022, sans nouveau départ ni nouvelle arrivée.

Exemples de réalisations

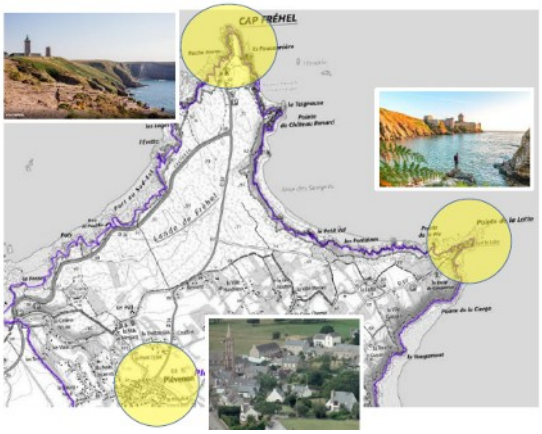

Syndicat des Caps (Plévenon) : sécurité des déplacements doux entre Plévenon, le Cap Fréhel et Fort La Latte (recherche, analyse et comparaison d'itinéraires)

Pommerit le Vicomte : expérimentation de revêtements à froid dans le cadre du programme d'entretien des voiries communales

Ploumagoar : requalification du complexe sportif

Saint-Ygeaux : réaménagement du bourg

Trégomeur : requalification du cimetière (mise en accessibilité des allées principales et végétalisation des allées secondaires

Saint-Barnabé : étude de sécurité routière et aménagements réducteurs de vitesse

Saint Samson sur Rance : Placette centrale commerciale. Réadapter ponctuellement plutôt que requalifier tout l'espace. Désimperméabilisation et composition paysagère pour un aménagement plus apaisé et durable.

Bâtiment

L'agence est appelée pour des projets de toutes tailles et de toute nature, depuis la rénovation d'un bloc sanitaire jusqu'à la construction d'un groupe scolaire. La majorité des projets s'inscrit dans une temporalité moyenne (quelques mois), pour des enjeux financiers souvent notables à l'échelle d'une commune.

Le pôle « Bâtiment » a bénéficié de la forte dynamique d'investissement du territoire. Nous sommes passés de 68 devis signés en 2020, à 76 en 2021 et 80 en 2022.

Cette année, ce sont les projets dans le domaine des loisirs et de la culture qui ont été les plus nombreux, avec 25 projets (y compris quelques projets sportifs). Parmi eux, on compte beaucoup de réhabilitation de salles polyvalentes, notamment du fait des enjeux de performance énergétique. Les projets scolaires ou dans le domaine de l'enfance nous sollicitent encore fortement avec 20 projets en 2022, dont de nombreuses rénovations de cantines ou de salles de restauration pour les enfants. On notera, enfin, une sollicitation assez marquée pour les bâtiments administratifs (mairies, centres techniques…) et 2 sollicitations pour des projets patrimoniaux (églises).

Le pôle « bâtiment » aura été particulièrement confronté à la forte volatilité des prix, avec des chiffrages de projets devenus très délicats en amont. Dans un projet en bâtiment,

plusieurs mois sont souvent nécessaires entre l'étude de faisabilité et la remise d'un avant-projet par une équipe de maîtrise d'œuvre. Si, habituellement, ce délai modifie peu l'estimation du coût des travaux, dans un contexte inflationniste instable c'est plus régulièrement le cas. Le pôle a donc été amené à alerter les collectivités sur la prudence quant aux évaluations, mais aussi à les accompagner pour comprendre la hausse des coûts de certains projets.

En lien avec ses partenaires (SDE, ALEC, ALECOB, CEP des EPCI), le pôle reste très mobilisé sur les questions de rénovation énergétique, qui sont soit le motif de beaucoup de projets soit un élément central de ceux-ci. Sur ce volet, on a senti en 2022 une forte tension sur toute la chaîne de l'ingénierie publique, qui devrait s'accroître en 2023 du fait du contexte énergétique et des obligations légales (décret éco-tertaire, RE 2020).

Le pôle Bâtiment compte trois agents. Il est animé par la cheffe de pôle Camille Lescouarch. Après une période difficile du fait de mouvements importants de personnel entre 2019 et 2021, le pôle a retrouvé une stabilité depuis la fin de l'année 2021. L'année 2022 aura permis aux nouveaux collègues de prendre progressivement leur marque par rapport aux adhérents et au métier. On notera l'appui d'un renfort, en 2022, pendant quelques mois, à l'occasion d'un congé maternité, pour nous permettre de conserver notre réactivité.

Exemples de réalisation

Saint-Alban : inauguration du nouveau restaurant scolaire

Plémy : réhabilitation du restaurant scolaire (intention architecturale du lauréat, François Violi architecte)

Calorguen : réhabilitation de la salle des fêtes (bâtiment de 30 ans, avec enjeux énergétique et de centralité. Intention architecturale du lauréat, agence BW Architectes & Associés)

Assainissement

Après deux ans, la reprise du SATESE par l'ADAC est totalement opérante et la relation de travail avec les maîtres d'ouvrage est d'une très grande qualité. Elle se traduit par une sollicitation croissante des compétences du pôle « Assainissement ».

Ainsi, en 2022, sur le volet assistance technique, nous avons assuré le suivi de près de 380 systèmes d'épuration (y compris les industriels raccordés). Pour illustrer cette intense activités avec quelques chiffres, nous avons réalisé :

- Plus de 700 visites simples ou avec tests ;
- 127 bilans de pollution sur 24 heures ou plusieurs jours ;
- 88 suivis du milieu ;
- 215 calages débitmétriques ;
- 32 calages analytiques ;
- 5 bathymétries.

Outre cette activité d'assistance programmée, le pôle a également été sollicité pour réaliser des études techniques :

- Il est régulièrement amené à rendre des avis sur projets : préalablement à l'installation d'un équipement en donnant des recommandations, puis, à l'issue de la pose, par une vérification de la conformité ;
- Il a préparé, à la demande de Lannion Trégor Communauté, l'analyse des risques de défaillance (ARD) de plusieurs stations. Ces études complexes permettent de mettre pleinement à profit toute l'expérience et la connaissance des outils des techniciens ;
- Il a enfin accompagné plusieurs maîtres d'ouvrage lors de la réception de nouvelles stations.

Le volet « assistance technique » est aussi de plus en plus sollicité pour effectuer le contrôle de l'autosurveillance des réseaux d'assainissement, en particulier par le contrôle des points de déversement et des déversoirs d'orage.

Notre métier d'AMO trouve toujours sa place au sein du pôle Assainissement, même si la structuration progressive des EPCI réduit le niveau de sollicitations. En 2022, nous avons notamment accompagné Guingamp Paimpol agglomération sur plusieurs études d'incidences, de diagnostic ou de réhabilitation de stations. Nous avons aussi réalisé, pour Dinan agglomération, des études sur les boues des stations. En lien avec les missions du pôle « Observation & Assistance », grâce à sa compétence, le pôle s'est positionné en AMO pour de nouvelles missions autour des schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales. Ces documents accompagnent la plupart des révisions de plans locaux d'urbanisme.

Dans le domaine de l'assainissement, l'ADAC joue enfin, à la demande du Département des Côtes d'Armor, un rôle d'animateur et de facilitateur territorial. Cette mission nous conduit à assister plus particulièrement les maîtres d'ouvrage situés en zone de revitalisation rurale, à participer à différentes commissions ou groupes de travail ou encore à assurer des formations pour les agents d'exploitation (avec le CNFPT et nos partenaires du SEA 29).

L'équipe du pôle assainissement compte actuellement 15 agents et est animée par deux chef(fe)s de pôle : Stéphanie Bove et Cyrille Fonteneau. Elle est restée stable en 2022 sur ses effectifs pérennes. En revanche, le contrat d'apprentissage, qui était accueilli depuis septembre 2021, s'est terminé fin août 2022.

Exemples de réalisations

Station d'épuration de Languédias (bourg) : étude sur l'état de colmatage du filtre à sable

Point n°3 : Sonde de mesure

Point n°3 : Positionnement préleveur

Lamballe (zone industrielle) : campagne de prélèvements et de mesures de débit sur 3 points du réseau de collecte des eaux pluviales

Vérification, installation et fonctionnement de mesure de débit sur des trop-pleins des réseaux de collecte des eaux usées

Observation et assistance aux territoires

Le pôle « Observation & Assistance aux territoires » porte deux grandes fonctions : une fonction d'observation / études et une fonction d'assistance

Fonction « Observation / études »

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi « Climat et résilience » et de ses objectifs de réduction de la consommation foncière, en partenariat avec la Région et la Conférence des SCOT bretons, le réseau régional des Agences d'urbanisme, auquel participe l'ADAC, a engagé **le déploiement à l'échelle régionale du MOS foncier** qui déterminera, pour

l'ensemble des territoires et de manière homogène, la consommation foncière au cours de la période de référence 2011-2021. Ce dispositif servira de référence aux collectivités dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'urbanisme.

L'**Observatoire de l'habitat en Côtes d'Armor**, accessible depuis Armorstat, s'est enrichi. Il permet désormais d'accéder à un premier niveau d'information et d'analyse ainsi qu'à des éléments de comparaison entre territoires intercommunaux Costarmoricains.

Réalisé par l'ADAC au moment de l'élaboration par le Département du nouveau Schéma des solidarités humaines, le **Portrait social des Côtes d'Armor** répond à la nécessité d'identifier les besoins sociaux et médico-sociaux dans les différents territoires. Premier socle de connaissances partagé, ce rapport a constitué un support de discussion et de réflexion qui a permis aux différents acteurs de l'action sociale d'échanger et de confronter leurs expériences et leurs analyses à la réalité des chiffres (*Document accessible sur Armorstat, rubrique Etudes & publications/Démographie*).

Le **Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées** (PDALHPD) arrivant à échéance, l'Etat (DDETS) et le Département des Côtes d'Armor ont engagé conjointement une démarche d'évaluation des actions conduites et de réflexion sur le contenu du nouveau plan 2023-2028. Le diagnostic réalisé par le pôle « Observation & Assistance » est une contribution à ce bilan à travers l'analyse d'indicateurs démographiques, économiques et sociaux et un descriptif détaillé de l'offre d'habitat et de logements, en particulier en direction des plus défavorisés et fragilisés (*Document accessible sur Armorstat, rubrique Etudes & publications/Démographie*).

Enfin, le pôle a réalisé une étude des **perspectives d'évolution des effectifs scolaires** pour une de nos communes adhérentes. S'appuyant sur des méthodes déployées sur d'autres territoires, le pôle a projeté, pour chaque école de la commune et chaque niveau, l'évolution de ses effectifs à 5 ans et a calculé les capacités d'accueil nécessaires de chaque établissement. Une projection a également été réalisée à 10 ans pour l'ensemble des effectifs scolaires. Cette étude permet ainsi à la commune de mieux dimensionner ces besoins de construction ou de réhabilitation des équipements scolaires.

Volet Assistance aux territoires

Le pôle a accompagné près d'une dizaine de communes dans le processus de **révision de leur PLU,** dont certains se prolongeront en 2023. Outre l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la phase de recrutement des bureaux d'études, l'agence a réalisé la plupart des diagnostics démographiques et socio-économiques des communes.

La création d'une nouvelle mission d'accompagnement des adhérents dans la **recherche de financements** pour la réalisation de leurs projets d'investissements s'est concrétisée. Le premier volet de cette mission est une veille en continu des appels à projets et à manifestation d'intérêt afin que les communes disposent d'une vision large des possibilités qui leur sont ouvertes : lettre d'information mensuelle, possibilité pour les communes d'obtenir des renseignements complémentaires, rapide analyse de leurs projets, premier avis quant à leur recevabilité. Le pôle peut aussi accompagner dans une recherche

approfondie de financements et le montage des dossiers de demande de financements.

La Communauté de communes du Kreiz-Breizh, dont la plupart des communes relèvent du règlement national d'urbanisme (RNU), a décidé d'évaluer l'opportunité d'intégrer la compétence urbanisme et d'élaborer un **plan local d'urbanisme intercommunal** (PLUi). Une première phase d'information ayant été réalisée, l'EPCI a souhaité prolonger sa réflexion dans la perspective d'un éventuel engagement du territoire dans une démarche plus opérationnelle. Le pôle a accompagné l'EPCI dans ses réflexions à travers notamment une enquête auprès des communes et des entretiens avec des élus.

Le pôle « Observation & Assistance aux territoires » compte 3 agents, dont une chargée de projets recrutée pour développer l'offre d'accompagnement sur le financement (qui a rejoint l'agence en septembre 2021). Le pôle est animé par Thierry Connan. Il n'a pas connu de mouvement de personnel en 2022.

Exemples de réalisation

MOS – Secteur de Guingamp

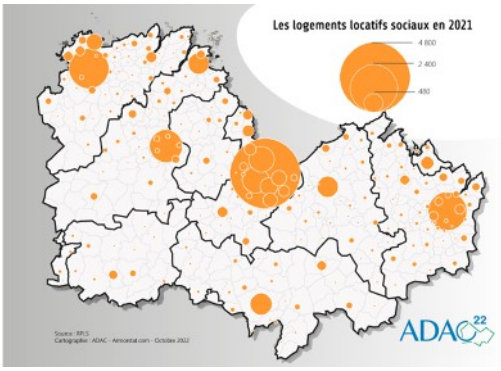

Observatoire départemental de l'habitat – exemple de carte disponible

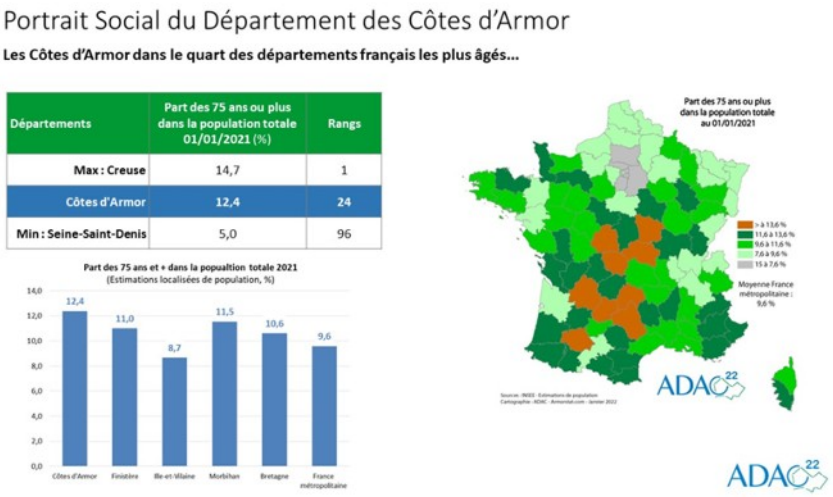

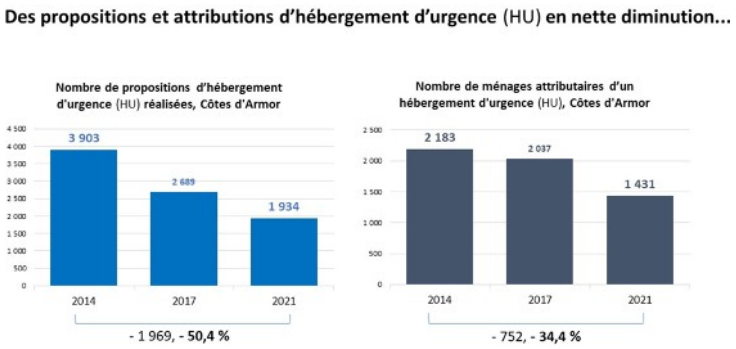

Bilan du PDAHLPD (extrait)

Communauté de communes du Kreiz Breizh : démarche PLUI (conférence des maires)

1-2 La couverture territoriale de l'agence

L'agence a continué à étendre son territoire d'intervention avec 8 nouvelles communes qui nous ont rejoints en 2022 (Guenroc, Quévert, Quintenic, Lamballe Armor, Lanloup, Lanmodez, Saint-Rieul et Saint-Trimoël). Le Centre de gestion des Côtes d'Armor a également adhéré à l'agence pour bénéficier du soutien du pôle Bâtiment. La commune de Saint-Carreuc et le syndicat de gestion du pôle universitaire de Saint-Brieuc se sont désengagés.

L'ADAC compte désormais 270 adhérents avec 253 communes (sur 348 que compte le Département, soit près de 73 %), les 8 EPCI, le Conseil départemental et 8 établissements publics.

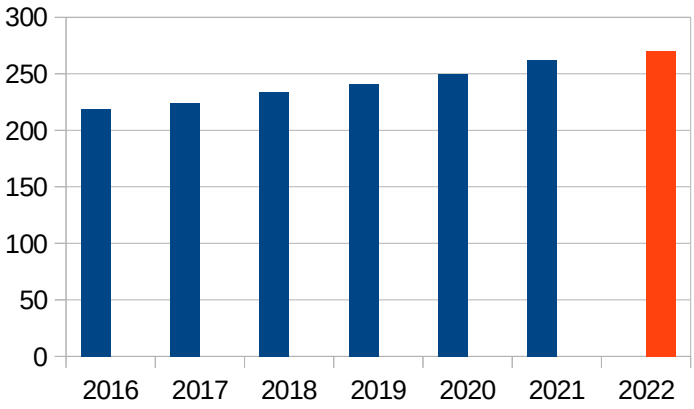

Au 1er janvier 2023, trois nouvelles communes nous ont rejoints : Louargat, Plerneuf et Saint-Méloir-des-Bois. Avec l'adhésion de Plerneuf, le territoire de Leff Armor Communauté devient le deuxième EPCI où toutes les communes adhèrent à l'ADAC (avec la communauté de communes du Kreiz Breizh).

La carte ci-dessous illustre notre implantation au 1er janvier 2023 (donc avec les nouvelles

adhésions à cette date). Par rapport à 2021, elle montre une progression plus marquée sur le territoire de Lamballe Terre et Mer, qui concentre la moitié des nouvelles adhésions de 2022.

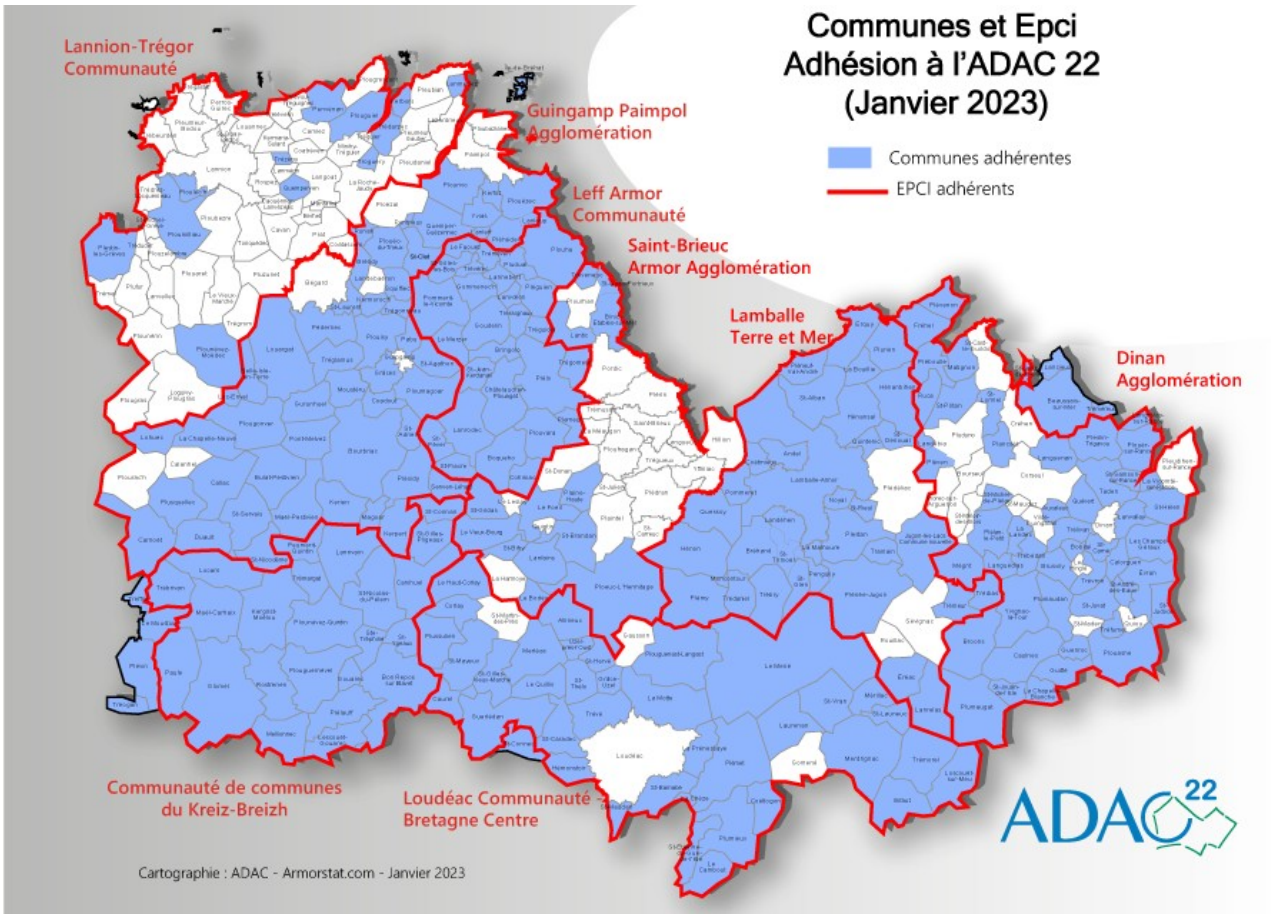

1-3 Le travail partenarial

Notre rapport d'activité rappelle, à chacune de ses éditions, que les Côtes d'Armor bénéficient d'un paysage des acteurs de l'ingénierie publique assez dense. L'enjeu est celui de l'articulation des différents opérateurs, chacun dans son domaine ou sur son territoire, au bénéfice des projets portés par les collectivités, dans un souci de fluidité et de simplicité pour les équipes municipales ou intercommunales.

L'ADAC est un maillon de cette chaîne de l'ingénierie, en relation directe avec de nombreux autres acteurs locaux, départementaux ou régionaux. Son rôle est à la fois de fournir un appui aux projets lorsqu'ils relèvent de son champ d'intervention et de savoir faire le lien avec les partenaires de l'ingénierie lorsque ce n'est pas le cas.

Au titre de nos partenariats, nous retiendrons en 2022 :

- La consolidation des relations avec le CAUE : outre des réunions d'échanges

mensuelles, plusieurs projets ont été accompagnés en commun par les deux structures (notamment un plan-guide pour la commune de Plélo, le portage commun d'un concours de maîtrise d'oeuvre pour l'école maternelle de Plémet ou encore une opération conjointe en bâtiment pour Plumieux) ;

- Le maintien des collaborations étroites, sur le volet observation en particulier, avec Côtes d'Armor Destination ;
- La poursuite du travail au sein de la fédération régionales des agences d'urbanisme et de développement, avec en particulier, en 2022, la participation au déploiement de l'outil d'observation foncière « MOS » à l'échelle de toute la Bretagne, avec le soutien du Conseil régional ;
- La participation au réseau d'ingénierie publique départementale, conjointement avec les autres structures d'ingénierie d'échelle départementale (Côtes d'Armor Destination, CAUE, Centre de Gestion, SDAEP et SDE), et la préparation par ce réseau d'un guide de l'ingénierie qui sera publié en 2023 ;
- La participation régulière, à l'invitation du Préfet des Côtes d'Armor, au Comité local de cohésion territorial (CLCT), installé en 2020 dans le cadre du déploiement de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).
- Et, bien entendu, les relations quotidiennes avec tous les partenaires de l'ingénierie dans le cadre de l'accompagnement concret des projets sur le territoire : ALEC du Pays de Saint-Brieuc, ALECOB, services des EPCI, services du Conseil départemental, services de l'État (DDTM 22), SDE, directions territoriales du Conseil régional, EPF Bretagne, CEREMA...

2 – Le rapport financier

La structure budgétaire de l'agence reste inchangée, avec une très grande majorité des charges liées aux dépenses de personnel, en cohérence avec nos missions de prestations intellectuelles. En termes de recettes, l'équilibre de l'agence se stabilise sur un rapport 55 / 45, à savoir 55 % de recettes issues de nos accompagnements et 45% issues des adhésion, dont une participation importante du Conseil départemental qui représente, à elle-seule, presque le quart de nos recettes.

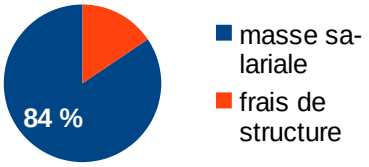

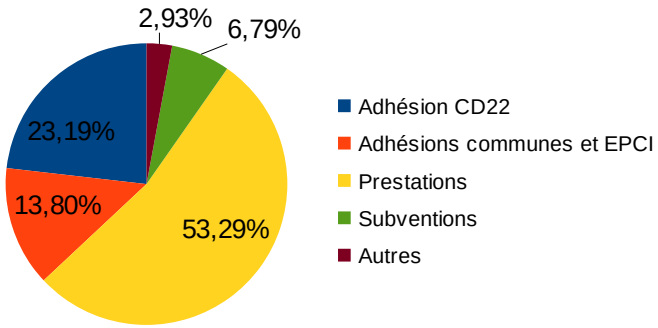

Les tarifs sont restés stables en 2022 avec :

- Un tarif de prestation de 360 € / jour, commun à tous les pôles et quel que soit le niveau de qualification de l'intervenant ;
- Des tarifs d'adhésion construits sur une logique de solidarité territoriale :
  - Un tarif d'adhésion de 0,40 € / habitant (population DGF) pour les communes ;
  - Un tarif d'adhésion de 0,15 € / habitant (population DGF) pour les EPCI ;
  - Un tarif d'adhésion de 0,55 € / habitant (population DGF) pour le Département des Côtes d'Armor.
  - Un tarif unique pour les structures publiques autres (SIVU, syndicats mixtes, CCA ou CIAS) de 355 €.

2-1 Le budget exécuté 2021

La clôture de nos comptes 2021 a permis de constater que l'année a été positive. En effet, lors du vote de notre budget prévisionnel 2021, un déficit de la section de fonctionnement avait été anticipé, avec appui sur la réserve. Ce déficit était assumé : il visait à renforcer les équipes de l'agence avec un contrat d'apprentissage pour le pôle « Assainissement » et un contrat de projet au sein du pôle « Observation & Assistance » - Ce dernier contrat étant destiné à porter l'étude d'une offre de services sur le financement de projets.

Au final, l'agence a conclu son exercice 2021 sur un résultat global très légèrement positif (de 600€ environ). Dans le détail, la section de fonctionnement a dégagé un excédent de presque 30 000 € qui a permis de couvrir les investissements. L'essentiel toutefois est ce constat : 2021 aura été un exercice vertueux avec un modèle économique qui paie les charges et dégage suffisamment pour l'investissement.

Ce bon résultat a tenu à plusieurs facteurs. Tout d'abord, il a été le fruit de l'engagement des équipes pour répondre aux nombreuses demandes des adhérents. Ainsi, le produit des prestations a été supérieur de 38 680 € à ce qui était prévu. Ensuite, nous constatons aussi que les adhésions ont été plus nombreuses que provisionnées, avec un résultat supérieur de près de 6 000 € à la prospective. Enfin, certaines charges ont été moindres.

S'il faut souligner cette belle année, remercier les adhérents pour leur confiance et féliciter les équipes pour la qualité de leur travail, il nous faut aussi rester prudents. Le très faible excédent global qui a été dégagé montre la tension de notre modèle économique, qui offre peu de marges. Si le modèle économique de l'agence n'est pas celui d'une structure qui doit dégager un fort excédent, un léger excédent structurel est toutefois indispensable pour sa pérennité. Notre modèle est cohérent et pertinent, mais peu résilient encore.

L'exercice 2021 s'est ainsi achevé sur :

- Un résultat net positif de 635,77 € qui se décompose ainsi :
    - Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 29 961,04 € ;
    - Un résultat déficitaire de la section d'investissement de 29 325,27 €.

La consolidation des chiffres à partir des résultats des exercices précédents aboutit au résultat suivant :

- En fonctionnement : 335 095,55 € (résultat de clôture 2021) + 29 961,04 € = 365 056,59 €
- En investissement : 110 254,13 € (résultat de clôture 2021) – 29 325,27 € = 80 928,86 €

2-2 Les perspectives pour la clôture du budget 2022

Le budget primitif 2022 a été voté par le conseil d'administration du mois de mars autour des grands équilibres suivants :

- Une hausse de la masse salariale qui reposait sur deux éléments : l'effet « année pleine » pour les agents arrivés en 2021 (deux postes pérennes pour le pôle « bâtiment » pour remplacer les deux postes vacants suite à des mobilités, un contrat d'apprentissage et le contrat de projet) et le recrutement pour un contrat de 7 mois d'une architecte dans le cadre d'un congé maternité. Toutefois cette hausse était modérée par le non renouvellement du poste d'assistante RH ;

- Une hausse des dépenses courantes, principalement du fait du surcoût des contrats d'assurance et de quelques reports de dépenses 2021 sur l'exercice 2022 ;
- Des recettes stabilisées pour les différents pôles ;
- En investissement, outre les dépenses habituelles pour le petit matériel et le renouvellement d'un véhicule, l'année était surtout marquée par le remboursement au Conseil départemental des avances consenties il y a quelques années pour un montant de 100 000 euros environ.

Le budget prévisionnel de 2022 a été voté avec un recours à la réserve de l'agence pour un total de 73 500 € en section de fonctionnement (y compris les éléments conjoncturels). Le Conseil d'administration a pris acte d'une trajectoire financière tendue, et a décidé de travailler, dans le courant de l'année, sur les décisions à prendre pour la corriger.

Sous réserve des dernières opérations comptables et du vote du compte administratif, le résultat de l'année 2022 devrait être meilleur que prévu. En effet, l'engagement de toute l'équipe de l'agence et la confiance des collectivités adhérentes ont permis de dépasser très largement la prévision de recettes du budget.

Toutefois, malgré cet excellent résultat, l'agence accusera un déficit en 2022 du fait principalement :

- Du surcoût des assurances, qui a été plus élevé que ce qui était anticipé ;
- Mais surtout, de la prise en charge de l'évolution du point d'indice, intervenue en juillet 2022 pour l'ensemble des agents, avec un impact notable sur la masse salariale.

Sans ces éléments, nous aurions sans doute terminé l'année à l'équilibre.

Au final, la clôture du budget 2022 présentera donc un déficit. En fonctionnement, il sera néanmoins inférieur à ce qui était anticipé. En investissement, il devrait être à la hauteur des perspectives budgétaires car aucun élément particulier n'est venu impacter cette section. Il y aura donc bien une ponction sur les réserves de l'agence.

2-3 Les orientations du budget pour 2023

Lors de sa réunion du 7 décembre 2022, le Conseil d'administration a pris acte des orientations qui présideront à la construction du budget 2023.

Le conseil d'administration de décembre 2021 avait décider d'engager l'agence dans une orientation stratégique forte pour les prochaines années : en faire un outil technique d'accompagnement des transitions sur le territoire. Cette orientation avait été partagée et soutenue par l'Assemblée générale de février 2022.

La concrétisation de ce projet politique a été amorcée. L'année 2022 a été consacrée à la pleine compréhension des enjeux de transition à l'échelle de l'agence et à faire un état des lieux de nos engagements en la matière. En effet, les équipes de l'agence sont déjà mobilisées auprès des communes sur de nombreux sujets qui concernent les transitions.

La poursuite de la mise en œuvre du nouveau projet politique va être le principal axe stratégique de travail pour l'année 2023. Elle va conduire à mobiliser les équipes, mais aussi les élus du Conseil d'administration comme de l'Assemblée générale, pour une feuille de route à proposer en fin d'année.

Ces orientations ne conduisent pas à revoir de façon importante les effectifs de l'agence. Il y aura une légère réduction de l'équipe par le non renouvellement du contrat d'apprentissage qui s'est terminé en août 2022. En revanche, le contrat de projet recruté pour un an en septembre 2021 a été reconduit jusque fin août 2023. Ce contrat temporaire est, en effet, chargé du projet sur le financement. Ce poste pourra être reconduit pour permettre de mener à bien la feuille de route stratégique définie en 2022 pour le pôle « Observation & Assistance ».

Ces orientations ne se traduisent pas non plus par de nouvelles dépenses de fonctionnement ou d'investissement. En termes d'investissement, outre le petit équipement nécessaire à nos missions, notre objectif est de continuer le renouvellement progressif de la flotte automobile avec l'acquisition d'un véhicule d'occasion ou la location d'un véhicule électrique.

Toutefois, malgré l'absence de nouvelles dépenses majeures, l'agence est confrontée au contexte financier haussier présenté en introduction, qui met en cause sa trajectoire. En effet, l'agence doit faire face à plusieurs hausses structurelles :

- Le dégel du point d'indice pour les fonctionnaires, qui entraîne une hausse automatique importante de nos charges salariales, avec un effet année pleine en 2023 ;

- La hausse des coûts de carburant dès lors que la nature même de nos missions impose des déplacements quotidiens sur tout le territoire des Côtes d'Armor ;

- Une hausse notable des coûts d'assurance, à la fois car les assureurs ont modifié les couvertures pour les collectivités et aussi parce que les primes sont calculées par rapport à notre budget de fonctionnement. Or, celui-ci progresse chaque année, du fait de la hausse de nos activités. Nos bons résultats nous pénalisent, en quelque sorte, sur ce point.

A cela s'ajoute l'évolution normale du régime indemnitaire des agents. Dans un établissement où les perspectives d'évolution de carrière sont très limitées, le levier de la rémunération est important pour maintenir les compétences et éviter les mobilités vers des structures de taille plus importante.

L'agence doit donc trouver les ressources pour couvrir environ 50 000 € de dépenses supplémentaires de façon pérenne. La somme représente 5 % de nos recettes de prestation (ou 3 % de nos recettes globales). Plusieurs leviers seront utilisés :

- Tout d'abord, nous poursuivrons la trajectoire de maîtrise des charges, mais qui a ses limites lorsque la masse salariale représente 86 % du budget de fonctionnement ;

- Ensuite, nous continuerions le rapprochement de la facturation du temps réellement

passé, principe approuvé par l'Assemblée générale en février 2022. En complément, nous pouvons espérer de nouvelles recettes, notamment avec l'accompagnement en financement de projets ;

- Enfin, nous prévoyons d'ajuster notre tarif d'intervention journalier en le revalorisant à hauteur de 5 %. Il serait alors porté à 380 € au lieu de 360 €. Ce tarif de 360 € / jour est resté inchangé depuis son extension à toute l'ADAC au 1er janvier 2020. Il était déjà en vigueur depuis plusieurs années pour les missions délivrées par le SATESE, avant son intégration à l'ADAC. Cette hausse de 5 % restera inférieure à l'inflation. Afin de tenir compte du très fort niveau de contraintes sur les budgets « eau et assainissement », nous proposons de conserver inchangés, toutefois, les tarifs des programmes annuels d'assistance technique en assainissement collectif. Les tarifs d'adhésion resteront, eux aussi, inchangés.

Annexe – Organigramme de l'ADAC

Janvier 2023

Thierry ORVEILLON
Président

FONCTIONS SUPPORT

Christophe MARQUES
Directeur

Florence HAMEL
Assistante de direction / compta

LES POLES DE L'ADAC

Voirie et aménagement des espaces publics

- Julien FILOCHE — Chef de pôle
- Dominique BERNARD — Chargé de projets
- Jean-Sébastien BOUTRUCHE — Chargé de projets
- Sylvain CHARLES — Chargé de projets
- Annie REDON — Chargée de projets

Bâtiment

- Camille LESCOUARCH — Cheffe de pôle
- Vincent BELLY — Chargé de projets
- Alexandre COLLINET — Chargé de projets

Assainissement

- Cyrille FONTENEAU et Stéphanie BOVE — Chef(fe)s de pôle
- Sandra AMARY — Technicienne SATESE
- Théo COJEAN — Technicien SATESE
- Elise GARNIER — Technicienne SATESE
- Michelle HIVERT — Technicienne SATESE
- Philippe LE CAM — Technicien SATESE
- Gildas LE SCLOTOUR — Technicien SATESE
- Renan MABON — Technicien SATESE
- Nicolas RAMEL — Technicien SATESE
- Pauline TIRCOT — Technicienne SATESE
- Matthieu WEYL — Technicien SATESE
- Marie-Pierre AUMONT — Chargée de projet AMO Ass.
- Stéphane LEGUEUT — Secrétaire technique
- Catherine GRANDJEAN — Secrétaire technique

Observation et assistance

- Thierry CONNAN — Chef de pôle
- Sylvie CAP — Chargée d'études
- Morgane HATTON — Contrat de projet